







DECLARATION LIMINAIRE CHSCT du 27 septembre 2019

Monsieur le Président,

Le programme gouvernemental de démantèlement de la DGFIP, au travers du projet de la « géographie revisitée » ne fait désormais plus aucun doute !

Le Directeur Départemental des Finances Publiques du Pas-de-Calais, Président du CHSCT est le garant de la santé physique et psychique de ses agent-es mais également le porteur en titre de ce funeste projet.

Pour rappel, dans notre département, ce sont des dizaines de fermetures de sites qui sont programmées à échéance 2022.

Tout l'été notre DDFiP et son état major se sont déplacés à travers notre département ensoleillé :

- au mois de juin le contrôle fiscal (PCE, PCRP, BDV, BCR) menacé largement de déplacement et depuis silence absolu...
- de juillet à août : les SIE et leurs antennes pérennes, ou non, et si oui pour combien de temps, les plans A, B, A bis... Et pourtant les agents s'expriment en bloc contre le projet initial ;

Les Trésoreries non-menacées de fermetures (Dixit M. Darmanin) en 2020 année électorale, mais quid de leur mission recouvrement transférée aux SIP (avec ou sans agent ?). Les Trésoreries, elles aussi s'opposent au projet porté par G. DARMANIN en vous rappelant notamment que la confidentialité et la sécurité des usagers seront mieux assurées dans leurs locaux que dans les bar-tabac et l'importance d'une proximité qui existe déjà aussi bien pour les collectivités locales que pour les usagers.

Et en plus : SIP d'Arras et SIP de St Pol qui aura la cellule foncière ?

Services de direction déménagement à Arras Diderot et/ou à Lens ? Une suggestion si vous pensez à déménager un service au CDFiP de Lens : la Trésorerie de Lens CH mérite des locaux sains depuis longtemps...

Si notre carte de février était anxiogène vos visites sont source d'angoisses ou au moins d'incertitudes. Heureusement pour vous les agents n'ont pas de nouveau rempli le cahier CHSCT!!

Telle est la triste réalité maquillée derrière une contre-vérité assénée à grands coups de communication dénommée« nouveau réseau de proximité » et à laquelle les agents, élus et organisations syndicales sont fortement incités à participer à un simulacre de concertation.

Nos organisations syndicales ne tomberont pas dans ce piège grossier dont les agents, les élus et les citoyens n'en sortiront que perdants!

Les CHSCT sont amenés à disparaître. Ce plan de restructuration, de désintégration, de pulvérisation de la DGFIP va engendrer des situations dramatiques chez les agents de la DGFIP.

Quelle sera l'instance qui servira de parapet, de garde-fou ? Quelle instance proposera une alternative, une solution ? Quelle instance pourra être saisie pour signaler, dans l'immédiateté, un danger ???

Le 16 avril dernier lors du Comité Central d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail (CCHSCT), la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFP) présentait le bilan de l'application du

décret du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique pour l'année 2017.

C'est ce décret qui oblige l'État-employeur en termes de médecine de prévention, pour ne citer que cet exemple.

C'est ce décret qui permet à l'État de répondre de ses obligations pénales en matière de préservation de la santé physique et mentale de ses personnels, avec une contrainte de résultats imposée par la jurisprudence.

Le constat de ce bilan s'est avéré consternant... à l'image du dialogue social qui n'a cessé de se dégrader depuis 2007, avec la mise en place de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP), puis de la Modernisation de l'Action Publique (MAP), puis aujourd'hui de CAP 2022.

Ce bilan montre que dans tous les services de la DGFiP et dans toutes les catégories progressent le stress, le manque de reconnaissance, la difficulté à maîtriser une charge de travail croissante avec des moyens humains et budgétaires en réduction constante aboutissant à des situations collectives ou individuelles de plus en plus préoccupantes. L'inversion de la courbe de la morosité et du mal-être des personnels n'est clairement pas à l'ordre du jour et atteint même un niveau historique

Pourtant une cure d'austérité chasse l'autre, un acronyme remplace un sigle, et les gouvernements successifs nous servent toujours la même recette indigeste : réformer l'État en baissant les dépenses publiques, ou bien baisser les dépenses publiques en réformant l'État ou encore baisser les dépenses publiques ET en même temps réformer l'État !

Les organisations syndicales sont convaincues que le maintien des CHSCT est essentiel et même vital pour continuer d'améliorer et maintenir les conditions de travail ,dans un contexte de restructurations incessantes, subies par tous les agents.

Les organisations syndicales, et les agents qu'elles représentent dans une forte majorité, dénoncent les réorganisations envisagées et alertent la Direction Générale sur les risques engendrés par la nouvelle organisation.

C'est pourquoi, nous ne siégerons pas ce jour. Nous exigeons purement et simplement le retrait de ce projet. Convoquez-nous à un CTL et à un CHSCT dédiés sur les conséquences du projet, et nous vous ferons connaître la position des agents et des agentes du Pas-de-Calais!

Les représentants de FO FINANCES 62, de SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES 62, de la CFTC DGFIP 62.